



EUROMÉTROPOLE
EUROMETROPOOL
LILLE - KORTRIJK - TOURNAI

COMPTE RENDU

CONFERENCE EUROPEENNE DES GROUPEMENTS EUROPEENS DE COOPERATION TERRITORIALE

ET TROISIEME ANNIVERSAIRE DE L'EUROMETROPOLE LILLE-KORTRIJK-TOURNAI

La Conférence européenne des Groupements Européens de Coopération Territoriale a eu lieu les 27 et 28 janvier à Lille et à Bruxelles. Le 27 janvier, plus de 200 acteurs, venus de toute l'Europe, étaient réunis à la Communauté urbaine de Lille. Cette rencontre a permis de faire le point sur la situation des Groupements Européennes de Coopération Territoriale. Stef Vande Meulebroucke, directeur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, s'est chargé de coordonner la journée. Le lendemain, les participants étaient conviés à Bruxelles pour le lancement de la plateforme des GECT.

JOURNEE DU 27 JANVIER 2010

- **PLENIERE D'OUVERTURE**

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, Stef Vande Meulebroucke, directeur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, donne la parole à Michel-François Delannoy, maire de Tourcoing et vice-président de Lille Métropole. Michel-François

Delannoy est également président du Groupe de Travail Thématique « Economie » de l'Eurométropole.

- **Discours de Michel-François Delannoy, président du Groupe de Travail Thématique « Economie » de l'Eurométropole.**

Michel-François Delannoy rappelle que l'Eurométropole fête son troisième anniversaire. En effet, le 28 janvier 2008, Pierre Mauroy annonçait la création du premier Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) d'Europe. Depuis, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a travaillé sur de nombreux sujets, notamment les transports, l'économie, le tourisme, le développement durable ou encore l'emploi. De plus, elle compte à son actif un certain nombre de réalisations : édition de la première carte touristique transfrontalière, programmation du festival transfrontalier Next, salons de l'emploi, rencontres des universités... Par ailleurs, l'hôpital de Mouscron et celui de Tourcoing ont développé des coopérations novatrices. L'Eurométropole a également pris des initiatives sur l'hébergement des personnes âgées. La convergence de moyens et de ressources permet de grandir collectivement, précise-t-il.

Les débats, organisés au cours de cette journée, permettront de partager les expériences, les obstacles, les innovations... Et de faire vivre ces territoires qui viennent questionner les dispositifs institutionnels. Les GECT, territoires de l'innovation et clusters politiques, ont une ambition : fédérer les habitants. Pour terminer, Michel-François Delannoy a souligné que les citoyens attendaient des réponses extrêmement opérationnelles.

Stef Vande Meulebroucke rappelle l'importance de cette conférence pour l'Eurométropole ainsi que pour les GECT existants et en création. Après la diffusion d'un film présentant l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, premier GECT créé en Europe, Stef Vande Meulebroucke propose de poursuivre avec l'intervention de Colin Wolfe, représentant de la Commission européenne.

- **Discours de Colin Wolfe, représentant de la Commission européenne**

Colin Wolfe commence son intervention en précisant que les frontières sont des obstacles mais qu'elles sont aussi de très belles opportunités. Selon lui, c'est une opportunité de vivre dans une région transfrontalière, notamment au niveau de l'emploi. Les

personnes réunies aujourd'hui sont intéressées par l'exemple de l'Eurométropole. La première Conférence européenne des GECT se fait en collaboration avec le Comité des Régions. Cet événement permet une réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion avant de mettre en œuvre un cadre juridique. L'objectif est de trouver tous les moyens possibles pour faciliter la coopération. Un tiers des citoyens européens vit dans des régions transfrontalières. Ce pourcentage montre l'importance de définir un bon mécanisme de mise en œuvre de la coopération transfrontalière. Il y a beaucoup de points à régler au niveau transfrontalier : les transports, l'énergie... Pour conclure, Colin Wolfe indique qu'il y a encore beaucoup de travail et que la coopération est difficile à mettre en œuvre. Selon lui, les GECT sont un moyen de dépasser cette difficulté.

Stef Vande Meulebroucke passe la parole à Mercedes Bresso, présidente du Comité des Régions.

- **Discours de Mercedes Bresso, présidente du Comité des Régions.**

Intervenant depuis Bruxelles, Mercedes Bresso, présidente du Comité des régions, s'est félicitée de l'apport des GECT. Après avoir souhaité l'anniversaire à l'Eurométropole, elle a rappelé comment la détermination et la volonté ont permis la création d'une structure aussi importante. L'existante de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai marque un tournant dans le concept de la frontière. L'Eurométropole a prouvé qu'il est possible de mettre en place une structure transfrontalière permanente avec des objectifs clairs, un budget important, du personnel propre, une forte assemblée politique et avec forum civique. L'Eurométropole sert d'exemple à tous ceux qui estiment que la création d'un GECT est difficile et longue. Il est difficile de mettre d'accord des administrations avec des régimes juridiques différents, précise Mercedes Bresso. L'Eurométropole est une vraie commune transfrontalière et permet la construction de l'Europe au quotidien. Cette conférence est très importante pour promouvoir les GECT, explique Mercedes Bresso.

Par ailleurs, la plénière du Comité de Régions va adopter un avis d'initiative, intitulé « Nouvelles perspectives pour la révision du règlement des GECT ». L'avis du Comité sera une contribution politique majeure pour la Commission européenne. Cette dernière doit présenter un rapport de mise en œuvre des propositions de réforme du règlement des GECT au plus tard cet été. Mercedes Bresso indique qu'il est important que l'avis du Comité des Régions puisse inspirer le Parlement et le Conseil de l'Europe qui devront s'exprimer ensuite sur la possible révision du règlement.

Enfin, le Comité des Régions a mis en place la plateforme GECT, lieu de rencontres pour tous les acteurs et parties prenantes des GECT. La plateforme fournit une expertise sur la coopération territoriale et en particulier sur les affaires transfrontalières. Elle permettra au Comité des Régions de faire un suivi plus précis de l'évolution des GECT en Europe. Enfin, elle donnera plus de visibilité aux idées de chaque GECT.

Stef Vande Meulebroucke demande à Colin Wolfe de réagir à cette intervention.

- **Réaction de Colin Wolfe, représentant de la Commission européenne**

Colin Wolfe explique que le projet de texte est très important. Cet été, la Commission européenne va soumettre un rapport pour améliorer le règlement des GECT. Le Parlement soutient ce projet. L'objectif est de rassembler les peuples au-delà des frontières. Les projets concrets sont nombreux. Un travail majeur est à réaliser et la Conférence européenne des GECT est une opportunité pour saisir l'expertise de chacun.

Stef Vande Meulebroucke souligne que la Commission et le Parlement soutiennent les GECT avant d'inviter Jan Olbrycht à prendre la parole.

- **Discours de Jan Olbrycht, député européen**

Jan Olbrycht a exprimé sa satisfaction dans la création et le développement des GECT. Il précise que leur cadre légal est la politique de cohésion et qu'un GECT est un instrument juridique destiné à faciliter la coopération transfrontalière. Chaque Etat doit donc définir les dispositions juridiques pour permettre le développement de GECT sur son territoire national, en tenant compte du caractère transfrontalier.

Par ailleurs, Jan Olbrycht estime qu'il est nécessaire de réviser la réglementation des GECT. Il ne souhaite pas maintenir les fonds européens dans la réglementation afin d'éviter que le GECT soit perçu comme un instrument destiné à percevoir des fonds. La révision devra mettre en avant que les Groupements Européens de Coopération Territoriale sont des autorités de gestion pour les programmes transfrontaliers.

Stef Vande Meulebroucke a ensuite invité les participants à se réunir en ateliers pour débattre du statut des personnels des GECT, de la coopération avec les fonds européens existants, du type de gouvernance à adopter dans ces nouvelles structures et des problèmes particuliers que pose la création d'un GECT.

- **PLENIERE FINALE : CONCLUSIONS DES ATELIERS ET DE LA PREMIERE JOURNEE DE LA CONFERENCE EUROPEENNE DES GECT**

Après plus de trois heures de concertation, Stef Vande Meulebroucke invite les représentants de chaque atelier à exposer leurs conclusions.

- **1^{er} groupe de travail**

Le recrutement du personnel dans les GECT: vers des procédures normalisées

Les GECT ont une attente : la définition d'un cadre juridique cohérent pour l'embauche du personnel. Aujourd'hui, la diversité des statuts à l'intérieur d'une même équipe crée des difficultés dues à un traitement différencié du personnel, qu'il s'agisse de l'application du droit du travail, du rattachement à la sécurité sociale ou du paiement des impôts. Le recrutement et la gestion du personnel des GECT génèrent donc une situation juridique et administrative inédite en Europe.

Le recrutement et la gestion du personnel dépendent des statuts du GECT, préalablement autorisés par les Etats membres ou, à défaut, du droit du lieu de siège du GECT. Par exemple, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai expérimente la coexistence d'un statut public français et d'un statut privé belge. Cependant, chaque GECT est unique par son partenariat, son territoire et ses missions. Ils ont donc des besoins spécifiques concernant la composition de leur équipe, les profils recherchés et notamment les compétences techniques et linguistiques de leur personnel.

Deux pistes sont retenues pour donner un cadre cohérent au recrutement et à la gestion du personnel des GECT. La première consiste à mener une enquête auprès des GECT afin de connaître les différentes solutions juridiques retenues par ces derniers pour l'embauche de leur personnel. Grâce à cette enquête, il sera possible de définir les solutions à promouvoir à l'échelle européenne pour combler les lacunes juridiques. La seconde piste

consiste à définir un droit d'option pour les contrats du personnel. Les groupements européens pourraient ainsi opter pour un des régimes en vigueur dans le GECT. De plus, le concept de clause d'ouverture dans les statuts des GECT pourrait introduire une possibilité de dérogation du droit initial prévu par le siège du GECT dans des cas très précis et très limités. Cela permettrait de choisir la meilleure solution tout en gardant une sécurité juridique.

- **2nd groupe de travail**

Les GECT et la coopération avec les Fonds européens existants et leurs autorités de gestion

Les questions centrales de l'atelier étaient : comment mieux associer les GECT dans la mise en œuvre de la politique de cohésion européenne ? Quelle plus-value les GECT peuvent apporter au niveau des programmes européens ?

Le GECT est destiné à participer à la construction et à la mise en place de la politique régionale européenne. Il présente de multiples atouts en tant qu'outil de coopération. Tout d'abord, c'est l'outil par excellence pour la mise en œuvre d'un projet ancré dans le territoire. Ensuite, il possède la personnalité juridique et peut donc exercer des compétences par lui-même, au service d'un territoire donné. Enfin, un GECT permet de rassembler toutes les compétences et d'être ainsi plus proche des citoyens.

Il est cependant important que le GECT soit utilisé dans les domaines où il peut réellement être efficace. La mise en place d'un GECT est un choix : sa dimension stratégique est liée à la fonction qu'on lui donne. Ce n'est pas la solution à tous les problèmes. De plus, même si le GECT est un instrument juridique, il ne fonctionnera jamais sans l'existence d'une réelle confiance entre les différentes institutions impliquées. En effet, la clef de voûte de la politique régionale, et donc de la coopération territoriale et transfrontalière, est la confiance.

- **3^e groupe de travail**

Création d'un nouveau GECT: à faire et à ne pas faire

La création d'un GECT peut entraîner l'apparition d'un nouveau niveau de pouvoir. Il est donc important de travailler avec les Etats pour éviter les obstacles. Lorsque des structures transfrontalières existent déjà, la création d'un GECT apparaît comme une étape supplémentaire. Selon l'histoire des pays concernés, cette mise en place peut être plus ou

moins aisée. En revanche, dans les pays où il n'y a rien au préalable, la création d'un GECT est un challenge. Il faut donc aussi veiller à ce que la coopération entre les partenaires soit suffisamment réfléchie.

La création d'un GECT offre quelques avantages. En effet, cette institution permet de mettre en place des actions, de définir des normes pour un territoire donné et surtout de rendre les territoires transfrontaliers compétitifs et attractifs. Souvent, ces derniers n'ont pas les mêmes problèmes que les territoires nationaux. Il n'est donc pas nécessaire de créer un GECT pour un projet de deux ou trois ans car la mise en place de cette institution prend beaucoup de temps. Elle ne convient donc que pour les programmes de longue durée.

- **4^e groupe de travail**

La gouvernance GECT à multiniveaux

Le GECT permet la mise en place d'une gouvernance multiniveaux aux frontières nationales. Ce type de gouvernance met en place un dialogue entre les Etats et les collectivités territoriales de différentes tailles sur des problèmes locaux. Par ailleurs, un GECT est doté de la personnalité juridique. Il dispose donc de son propre budget et son propre personnel. Néanmoins, la question de la légitimité se pose.

Actuellement, les représentants politiques des organes délibérants des GECT ne sont pas élus directement par les citoyens. Afin de rencontrer l'adhésion de la société civile, il est donc nécessaire de mettre l'accent sur les projets et surtout de communiquer sur ces derniers. Il est essentiel de montrer aux populations que cette nouvelle structure apporte des réponses à leurs besoins.

Les GECT réfléchissent à des processus de démocratie participative. La question se pose déjà au niveau national. Elle se pose également au niveau transfrontalier. Plusieurs initiatives ont été mentionnées et notamment la création d'une plateforme internet pour mettre en place un dialogue avec la population sur les stratégies, les projets développés... Pour l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, « le Forum » est la structure consultative qui formalise le dialogue entre l'institution et la société civile.

- **5^e groupe de travail**

Gouvernance GECT à un seul niveau

Un GECT peut également être basé sur une gouvernance à un seul niveau. Cette solution est souvent choisie par des partenaires ayant un statut identique et des

compétences très proches. La gouvernance à un seul niveau constitue un bon outil pour les municipalités et intercommunalités réunies en GECT par exemple. Pour choisir le bon type de gouvernance, il est donc important de prendre en compte de nombreux éléments et surtout de dialoguer. La confiance entre les institutions est donc indispensable. De plus, la coopération doit être envisagée à long terme. Les projets nécessitent un soutien permanent des partenaires. Il y a des solutions innovantes pour intégrer d'autres institutions dans un GECT avec une gouvernance unique. Par exemple, l'Etat peut avoir un rôle de consultant. L'essentiel est de continuer à réunir les GECT pour échanger sur les expériences de chacun.

- **Discours de clôture de Stef Vande Meulebroucke, directeur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**

Stef Vande Meulebroucke a commencé par remercier le Comité des Régions, la Mission Opérationnelle Transfrontalière et la Commission européenne pour leur soutien dans l'organisation de la conférence. Il y a 66 ans, les Européens se battaient entre eux, y compris dans la zone de l'Eurométropole. Nous pouvons donc être fiers de mettre en place des outils pour améliorer la coopération en Europe, souligne-t-il.

Selon Stef Vande Meulebroucke, il est essentiel que tous les GECT collaborent entre eux. Le lancement de la plateforme GECT doit permettre d'instaurer un dialogue et ainsi de gagner du temps. Il précise que cet outil de communication est un lien indispensable et qu'il doit être performant et vivant. De plus, les GECT peuvent compter sur le soutien du Parlement européen, de la Commission européenne et du Comité des Régions.

Pour conclure, le directeur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai insiste sur le fait que « l'Europe de la proximité » a commencé grâce aux actions concrètes des GECT. Ces derniers donnent une nouvelle dimension à la construction de l'Europe.

- **Discours de clôture de Philippe Luyten, représentant Rudy Demotte, vice-président de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.**

L'Eurométropole se présente comme une structure de coopération et de concertation politique et technique regroupant l'ensemble des niveaux de pouvoir impliqués dans le développement de cet espace eurométropolitain. La coopération transfrontalière est un moyen de faire mieux ensemble. Le rapprochement avec les voisins, de manière bilatérale, est important.

Une des particularités de l'Eurométropole est d'associer étroitement les techniciens et la société civile aux réflexions des élus. Le 28 septembre 2009, le Forum, qui s'apparente à un conseil de développement, a été mis en place à Tournai, ville où sera établi son siège. Il est composé de 60 membres : 30 Français, 15 Flamands et 15 Wallons issus des conseils de développement des trois territoires. Son président est Patrick Peugeot. Cet organe consultatif permet d'associer les citoyens, les acteurs économiques, les associations... aux réflexions et travaux menés par l'Eurométropole. Il s'agit donc bien d'un espace de démocratie participative.

La seconde particularité de l'Eurométropole : ses Groupes de Travail Thématique. Ces derniers associent des élus, des techniciens, des représentants de la société civile issus du Forum. Cette démarche a permis la réalisation d'une carte touristique de l'Eurométropole, l'émergence de projets Interreg déposés par l'Eurométropole et ses partenaires, la réalisation d'étude sur la mobilité, le rapprochement des pôles de compétitivité... Ces premiers acquis incitent à poursuivre les efforts pour améliorer le quotidien des citoyens.

Les participants ont ensuite célébré l'anniversaire de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

• L'EUROMETROPOLE : DEJA TROIS ANS

Créée le 28 janvier 2008, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est le premier Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) d'Europe. Elle rassemble 14 institutions flamandes, wallonnes et françaises décidées à travailler ensemble afin de soutenir et de promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Avec un territoire de 3 550 km², l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai forme la plus grande métropole transfrontalière d'Europe. En France, son territoire couvre la métropole lilloise. En Belgique, il s'étend sur sept arrondissements - Mouscron, Tournai, Ath, Kortrijk, Leper, Roeselare et Tielt - et les communes de Silly, Enghien et Lessines.

L'ambition de l'Eurométropole est d'effacer les frontières culturelles, politiques et administratives afin de faciliter le quotidien des eurométropolitains. Français, Flamands et Wallons conjuguent donc leurs efforts pour initier et accompagner, ensemble, la réalisation de projets d'intérêt commun. Ces derniers portent sur des domaines variés et notamment les transports, le tourisme, l'environnement, la culture, l'économie et les services aux citoyens. Au total, ce sont 147 communes qui ont décidé de s'unir dans ce projet ambitieux.

JOURNEE DU 28 JANVIER 2010

- **LANCEMENT DE LA PLATEFORME GECT**

Vendredi 28 janvier, les représentants des Groupements Européens de Coopération Territoriale se sont réunis au Comité des Régions à Bruxelles pour le lancement de la plateforme GECT.

La plateforme est un lieu virtuel de rencontres pour tous les acteurs et parties prenantes des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT). Elle intègre les GECT existants et en préparation, des membres du Groupe d'experts du Comité des Régions, des organisations publiques et d'autres spécialistes qui travaillent sur la coopération territoriale européenne. Politiciens, administrateurs, techniciens et experts se retrouveront ensemble sur cette plateforme pour échanger sur la coopération territoriale et les affaires transfrontalières. Le comité des régions pourra ainsi faire un suivi plus précis de l'évolution des GECT en Europe.

L'Europe compte aujourd'hui 15 GECT. Ils agissent au nom de leurs membres - Etats, collectivités régionales et locales et organismes de droit public - issus d'au moins deux Etats de l'Union européenne. Comme l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, ces groupements ont pour objectif de faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.